

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 35 L'an deux mille vingt et un et le premier du mois de juillet à
18 heures 30,

NOMBRE DE MEMBRES
PRESENTS : 33 Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la
Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER,
Maire;

NOMBRE DE SUFFRAGES
EXPRIMES : 35 **Etaient présents :**

DATE DE LA
CONVOCATION :
25 juin 2021 Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO-
GHOUGASSIAN, Alain GIUSTI, Christiane IMMORDINO, Arnaud
MAZILLE-HAGOBIAN, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN,
Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Adjoints.

DELIBERATION
N° 2021-75 Danielle CHABAUD, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne
D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kafia BENSADI, Kamel
BELARBI, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS, Lisa
ALLEGRIINI, Vincent BOUTEILLE, Claude JORDA, Samia
GAMECHE, Kamel BENDJEGUELLAL, Pamela PONSART, Jimmy
BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy
PORCEDO, Patricia SPREA, Alice MUSSO, Bruno PRIOURET,
Conseillers municipaux.

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
SPECIFIQUE DE 900
EUROS A
L'ASSOCIATION
« UNION LOCALE DES
COMMERÇANTS
PASSION GARDANNE »
POUR LE CONCOURS
DES ILLUMINATIONS
DE NOËL 2020**

Procurations étaient données à :
Michel MARASTONI par Gérard GIORDANO,
Arnaud MAZILLE-HAGOBIAN par Valérie FERRARINI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611- 4, L. 2121- 29 L. 2311- 7.

Vu les crédits inscrits au budget 2021.

Vu la demande formulée par l'association,

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble dans notre ville.

C'est pourquoi, il importe à la commune de soutenir l'action des associations qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire.

Dans ce cadre, l'association des commerçants "Union locale des commerçants passion Gardanne" a sollicité l'octroi d'une subvention spécifique de 900 € pour le concours des illuminations de Noël 2020.

Où l'exposé des motifs rapporté par M. Arnaud MAZILLE-HAGOBIAN,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'attribution d'une subvention spécifique d'un montant de 900 Euros à l'association des commerçants "Union locale des commerçants passion Gardanne", pour les illuminations de Noël 2020.

ARTICLE 2 :

DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2021.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Maire à signer la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Gardanne, Hôtel de Ville Cours de la République, 13120 Gardanne,

- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24, rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6. Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Fait à Gardanne, le 1^{er} juillet 2021

Transmise au contrôle de légalité
et affichée le :

